

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'augmentation de l'encaissement observée en 2022 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse à nouveau une baisse.

Avec un accroissement de son encaissement dépassant les 9%, le secteur de l'assurance non-vie continue sa progression régulière et ininterrompue depuis de nombreux trimestres. L'encaissement atteint un total de 18,8 milliards d'euros en 2023 rapporté à 17,2 milliards pour 2022. Les conditions de marché continuent d'être assez favorables pour les assureurs non-vie même si un certain fléchissement commence à être rapporté par certains opérateurs.

En outre, les poussées inflationnistes continuent à impacter les conditions de renouvellement, que ce soit par le biais des mécanismes d'indexation automatique ou par les adaptations tarifaires rendues nécessaires par les augmentations du coût des sinistres qui frappent aussi bien les assureurs actifs sur le marché national qu'international.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une baisse de 17,52% pour l'exercice 2023 par rapport à l'année 2022.

La bonne performance du 4<sup>ème</sup> trimestre des produits à rendements garantis (passage de -12,54% à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre à +6,55% à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre) n'a pas compensé la baisse observée au niveau des produits en unités de compte (-24,38%).

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 222,2 milliards d'euros à la fin décembre 2023, en augmentation de 2,84% par rapport à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 et de 2,21% par rapport à la fin de l'année 2022. Cette augmentation, en dépit d'une décollecte nette générale, est essentiellement liée à la hausse des marchés obligataires ainsi qu'aux performances des marchés des actions.